

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1972.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1973, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 37

DEFENSE NATIONALE

Exposé d'ensemble.

Dépenses en capital.

*Rapporteur spécial* : M. René MONORY.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, André Dulin, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, Pierre Brousse, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Georges Lombard, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 2582 et annexes, 2585 (tomes I à III et annexes 45, 46, 47), 2588 (tome II) et in-8° 685.

Sénat : 65 (1972-1973).

---

Lois de finances. — Défense nationale.

## SOMMAIRE

---

	Pages.
<b>Exposé d'ensemble sur les crédits militaires.....</b>	<b>3</b>
<b>Les dépenses en capital.....</b>	<b>11</b>
<b>CHAPITRE PREMIER. — Les grandes masses du titre V.....</b>	<b>11</b>
<b>CHAPITRE II. — Section commune.....</b>	<b>17</b>
I. — La Délégation ministérielle pour l'Armement.....	17
II. — La Direction des Centres d'expérimentations nucléaires....	23
III. — Les dépenses d'équipement des Services communs.....	23
<b>CHAPITRE III. — Section Gendarmerie.....</b>	<b>25</b>
<b>CHAPITRE IV. — Section Air.....</b>	<b>27</b>
<b>CHAPITRE V. — Section Forces terrestres.....</b>	<b>33</b>
<b>CHAPITRE VI. — Section Marine.....</b>	<b>41</b>
<b>Conclusions.....</b>	<b>49</b>
<b>Dispositions spéciales.....</b>	<b>51</b>

---

## EXPOSE D'ENSEMBLE

Mesdames, Messieurs,

Le budget qui nous est présenté pour l'année 1973, en ce qui concerne les trois Armées, la Section commune et la Gendarmerie, est un budget essentiellement traditionnel. A quelques détails près, il conserve la même structure que les années précédentes ; il respecte, en gros, les échéances 1973 de la troisième loi de programme et applique aux différents personnels des Armées les améliorations de rémunération qui ont été décidées pour la fonction publique.

La seule originalité, mais elle est essentielle, est de rompre avec l'habitude déjà ancienne de voir la part du produit national brut consacré à la Défense nationale diminuer d'année en année ; pour 1973, elle croît légèrement :

1969 : 3,60 % ; 1970 : 3,32 % ; 1971 : 3,19 % ; 1972 : 3,09 % ;  
1973 : 3,10 %.

Ce n'est encore que l'indice du renversement d'une tendance ; nous espérons que cette tendance s'affirmera, au cours des années prochaines.

Si le rapport  $\frac{\text{Budget des Armées}}{\text{Produit national brut}}$  demeure malgré tout

encore très faible, l'augmentation en valeur absolue des crédits alloués en 1973 est cependant plus nette.

	1972	1973	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(Pourcentage.)	
<i>Crédits de paiement.</i>				
Titre III.....	16.613	18.300	+ 1.687	+ 10 %
Titre V.....	14.515	16.500	+ 1.985	+ 13,7 %
<b>Total .....</b>	<b>31.128</b>	<b>34.800</b>	<b>+ 3.672</b>	<b>+ 11,8 %</b>
<i>Autorisations de programme.</i>				
Titre V.....	18.273	20.369	+ 2.096	+ 11,4 %
Titre III.....	1.813	2.158	+ 345	+ 19 %

Ces augmentations résultent tout d'abord de la nécessité de traduire dans le budget la hausse des rémunérations du personnel et la hausse des prix, mais également d'un effort financier sur certains points que nous examinerons plus en détail par la suite, comme par exemple la volonté d'améliorer les conditions d'exécution du service national, ou d'accroître la capacité opérationnelle des forces.

Cette progression globale est un peu inférieure à celle de l'ensemble du budget de l'Etat qui, en 1973, est en hausse de 12,7 % sur 1972 (en y comprenant les dépenses des titres I et II).

On remarquera que, pour la première fois depuis 1968, l'augmentation du titre V (Investissements) est nettement plus forte que celle du titre III (Personnel et fonctionnement). La part du titre III, qui était en 1972 de 53,3 % du budget des Armées, passe ainsi à 52,6 %. Cette situation est due à un certain nombre de causes qui s'ajoutent et se retranchent, et dont la principale est peut-être le fait que la loi de programme entrant dans sa troisième année d'exécution demande un plus grand volume de crédits de paiement que les années précédentes.

La stricte égalité entre les deux grands titres du budget, qui avait été présentée voici quelques années comme une règle fondamentale, semble avoir perdu beaucoup de son intérêt. De toute

manière, elle suppose, pour avoir une justification théorique, que toutes les dépenses en capital, et elles seules, sont dans le titre V et que toutes les dépenses d'entretien et de fonctionnement, et elles seules, figurent au titre III : or, il n'en va pas tout à fait ainsi dans la réalité.

### *Modifications de forme.*

La comparaison de la distribution des crédits entre les différentes sections du budget est rendue un peu plus difficile que les autres années, à la suite de trois modifications dans la présentation des crédits :

a) Création d'une section supplémentaire, la « Section Gendarmerie » : on a considéré en effet que la Gendarmerie constituait, par l'importance de ses effectifs et le caractère particulier de sa mission, une armée distincte, et qu'il était préférable de la séparer de la Section commune et de la présenter à part ;

b) Extension du compte de commerce « Fonds d'approvisionnement de la D. T. C. A. » à l'ensemble de l'activité des ateliers industriels de l'aéronautique : c'est ainsi que les dépenses de personnel de ces ateliers, qui étaient comprises dans la Section commune, passent au titre III des différentes sections : dépenses d'entretien des matériels aériens (Air, A. L. A. T., Aéronavale). On attend de cette modification une meilleure connaissance du coût réel des réparations effectuées par ces ateliers, et la possibilité de comparer ces coûts à ceux des entreprises privées.

c) Une troisième mesure de moindre importance, qui n'entraîne aucun transfert de crédit d'une section à l'autre, est le regroupement dans un seul chapitre des dépenses de masse des sections Terre et Air (la Marine ayant encore une conception plus étroite des masses, la même mesure n'a pu lui être appliquée). On espère, par cette fusion, permettre une évolution plus rapide vers les budgets de fonctionnement.

*Répartition des crédits entre les sections.*

Si l'on extrait de la Section commune en 1972 les crédits consacrés à la Gendarmerie, on obtient les chiffres suivants :

**Titres III et V.**

SECTIONS	1972	1973	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
Section commune .....	8.209	9.176	+ 967	+ 11,8
Section Gendarmerie .....	2.655	3.050	+ 395	+ 14,9
Section Air .....	6.711	7.275	+ 564	+ 8,4
Section Forces terrestres.....	8.010	9.203	+ 1.193	+ 14,9
Section Marine .....	5.543	6.096	+ 553	+ 10
<b>Total .....</b>	<b>31.128</b>	<b>34.800</b>	<b>+ 3.672</b>	<b>+ 11,8</b>

Les augmentations de crédits globalement les plus importantes intéressent donc la Gendarmerie et l'Armée de Terre. Cependant, la répartition entre les sections n'a pas sensiblement changé d'une année à l'autre :

	1972	1973
Section Commune .....	26,4 %	26,4 %
Section Gendarmerie .....	8,5 %	8,8 %
Section Air .....	21,6 %	20,9 %
Section Forces terrestres .....	25,7 %	26,4 %
Section Marine .....	17,8 %	17,5 %
	<hr/> 100 %	<hr/> 100 %

*Application du plan de cinq ans.*

La loi de programme du 19 novembre 1970 couvre la totalité des opérations comprises dans le titre V du budget de chacune des cinq années 1971 à 1975. Elle donne la ventilation par année des autorisations de programme à ouvrir non seulement pour les forces nucléaires stratégiques, mais également pour les autres

fabrications à entreprendre en cours de plan. D'autre part, une annexe à la loi elle-même constitue un échéancier indicatif, également par année, des crédits de paiement correspondants.

En 1971 et 1972, les budgets ont respecté ces indications ; les écarts, de peu d'importance, provenaient (pour 1972) soit d'économies faites dans la gestion du Commissariat à l'énergie atomique, soit de la nécessité de couvrir les hausses de prix, les premières facilitant la seconde opération.

En 1973, d'autres réévaluations ont été rendues nécessaires, les prix ayant augmenté nettement plus que ce qui avait été prévu en 1970 lors de l'élaboration de la loi. On s'est efforcé d'exécuter aux conditions actuelles les programmes majeurs, ces réévaluations étant compensées partiellement, soit par des économies réalisées sur des programmes secondaires ou sur les études, soit par l'utilisation de dotations dont l'emploi paraissait improbable.

D'où un accroissement global de 7,1 % des autorisations de programme prévues, soit 1.348 millions de francs.

La loi de programme prévoit également une diminution d'effectif des personnels militaires et civils, comprise entre 1 et 2 % par an selon les armes et services, à l'exception des appelés et de la Gendarmerie.

En 1971 et 1972, ces réductions d'effectifs ont eu lieu, non sans difficulté, au taux moyen de 1,5 % par an, accompagnées d'une suppression d'emplois vacants. Cependant, dès 1972, pour la Marine, on avait dû limiter cette réduction à 0,5 %.

En 1973, la réduction générale est limitée à 1 %, avec des modulations différentes pour les services : on en verra les conséquences pour chacune des armées. Il semble que l'on se heurte ici à de très réelles et importantes difficultés.

Par contre, et conformément à la loi de programme, les effectifs de la Gendarmerie seront globalement augmentés en 1973 de 3.790, y compris 1.300 appelés.

Quant aux effectifs d'appelés, ils s'accroissent de 5.500 hommes, sans compter la Gendarmerie.

### *Principales mesures du titre III*

Sans vouloir entrer dans le détail des principales mesures prises en faveur des personnels des trois armées, nous pouvons donner ici les grandes lignes des mesures qui sont traduites dans les crédits du projet de budget pour 1973 :

1° En application de la loi du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires, les personnels militaires bénéficient de toutes les mesures prises en faveur de la fonction publique. Quant aux personnels civils, fonctionnaires et ouvriers, les mesures prises pour leurs homologues du secteur civil leur ont été automatiquement appliquées :

- valeur du point d'indice majorée de 8,2 % en 1972 ;
- augmentation des salaires du personnel ouvrier ;
- reclassement indiciaire des sous-officiers et des personnels des catégories C et D ;
- relèvement des allocations familiales ;
- relèvement du plafond des cotisations de sécurité sociale, etc.

2° En outre, un certain nombre de mesures propres aux militaires tendent à améliorer leur situation particulière. L'une d'elles, s'appliquant à l'ensemble des militaires, est particulièrement importante : c'est le relèvement de 18 % de l'indemnité pour charges militaires qui est comptée pour 70 millions de francs dans le budget.

Les autres n'intéressent qu'une catégorie plus ou moins étendue de personnel :

— octroi d'un pécule aux officiers quittant le service entre quinze et dix-huit ans de service : ceci pourra intéresser 50 officiers en 1973 ;

— amélioration de certaines pyramides de grades par augmentation du pourcentage de grades supérieurs : personnels féminins, hommes du rang de l'Armée de terre, sous-officiers et officiers de l'Armée de l'air, officiers-mariniers dans la Marine, et dans la Gendarmerie ;



— modification des rémunérations des personnels militaires servant outre-mer, la plus importante touchant ceux qui servent à Madagascar et aux Comores (3,6 millions de francs).

Au total, ces mesures nouvelles s'élèvent pour 1973 à 114,7 millions de francs, somme à laquelle il faut ajouter le coût de la quatrième tranche de reclassement indiciaire des sous-officiers s'élevant à 94 millions de francs. C'est donc en tout 209 millions qui sont ainsi consacrés dans ce budget à l'amélioration de la condition militaire. Les chiffres comparables de 1971 et 1972 étaient respectivement de 118,4 et 129,5 millions de francs.

On peut ainsi toucher du doigt la continuité et l'importance de l'effort fait en faveur des militaires au cours de ces dernières années.

3° Il est une catégorie de personnel à laquelle une attention toute particulière a été portée : c'est celui qui fait son service militaire : les appelés. Ils voient tout d'abord une légère augmentation de leur prêt à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1973 : 1,75 F au lieu de 1,40. Leurs effectifs seront augmentés de 6.800 en 1973 (Gendarmerie comprise) et certains crédits de fonctionnement sont majorés pour permettre une amélioration des conditions d'exécution du service militaire. Au total, les majorations de crédits, en y comprenant ceux affectés à l'instruction des réserves et à la préparation militaire, s'élèvent à 69,4 millions de francs.

Nous n'insisterons pas ici sur une série de mesures qui intéressent les crédits de fonctionnement des services et l'entretien du matériel : on s'est efforcé, non seulement de couvrir les hausses de prix connues et prévisibles, mais également, chaque fois que cela était possible, d'augmenter légèrement les possibilités des services.

Seule une étude détaillée par chapitre permettra de dire dans quelle mesure on y aura réussi.

## LES DEPENSES EN CAPITAL

### CHAPITRE PREMIER

#### LES GRANDES MASSES DU TITRE V

Globalement, le titre V est doté de 16,5 milliards en crédits de paiement (C. P.) et de 20,4 milliards en autorisations de programme (A. P.). En 1972, les chiffres correspondants étaient de 14,5 milliards et 18,3 milliards. L'augmentation est donc de 13,7 % pour les C. P. et de 11,4 % pour les A. P.

En principe, ce titre V doit être conforme à la loi-programme du 19 novembre 1970 : elle prévoit pour 1973 l'affectation d'un total de crédits de 19 milliards en A. P. et, à titre indicatif, de 16,5 milliards en C. P. Les différences avec le projet qui vous est soumis sont assez faibles :

	LOI DE programme	BUDGET 1973	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
Autorisations de programme...	19.021,2	20.369	+ 1.347,8	+ 7,1
Crédits de paiement .....	16.470	16.500	+ 30	+ 0,18

La hausse moyenne des prix survenue en 1971 et 1972 étant plus importante que celle qui avait été prise en compte au titre des hausses économiques lors de l'élaboration du projet de loi, il a fallu procéder à un réexamen d'ensemble de la loi-programme.

En fait, une partie seulement des charges nouvelles a été prise en considération, et l'on a pu utiliser, comme l'an dernier, un certain volume de crédits laissés disponibles par des retards techniques ou des économies réelles : au total, les 1.347,8 millions de francs supplémentaires attribués en autorisations de programme permettent de couvrir les hausses de prix, compte tenu des retards techniques ou des ralentissements de production, et même d'introduire quelques opérations nouvelles, comme l'amélioration des casernements destinés à recevoir le contingent.

Le tableau suivant donne la comparaison entre les prévisions 1973 de la loi de programme et les chiffres réels des crédits du budget 1973 :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	3 <sup>e</sup> loi de programme.	Budget 1973.	Différence.	3 <sup>e</sup> loi de programme.	Budget 1973.	Différence.
	(En millions de francs.)					
<i>Section commune :</i>						
F. N. S. :						
Armes .....	2.444	2.240	— 204	2.336	2.285	— 51
Missiles .....	2.044	2.280	+ 236	1.850	1.496,4	— 353,6
Air .....	349	349	»	404	404	»
Marine .....	840	868	+ 28	900	830	— 70
<b>Total F. N. S. ....</b>	<b>5.677</b>	<b>5.737</b>	<b>+ 60</b>	<b>5.490</b>	<b>5.015,4</b>	<b>— 474,6</b>
Armement nucléaire tactique.	583	654,3	+ 71,3	599	527,7	— 71,3
Hors F. N. S. ....	795,7	855,1	+ 59,4	822	804,8	— 17,2
<i>Section Gendarmerie .....</i>	<b>414,5</b>	<b>485,7</b>	<b>+ 71,2</b>	<b>345</b>	<b>395,6</b>	<b>+ 50,6</b>
<i>Section Forces terrestres :</i>						
Etudes .....	437	458,5	+ 21,5	375	372,1	— 2,9
Fabrications .....	2.821	2.948	+ 127	2.365	2.490,3	+ 125,3
Infrastructure et soutien ....	773	1.059	+ 286	690	811,3	+ 121,3
<b>Total .....</b>	<b>4.031</b>	<b>4.465,5</b>	<b>+ 434,5</b>	<b>3.430</b>	<b>3.673,7</b>	<b>+ 243,7</b>
<i>Section Marine (hors F. N. S.) ..</i>						
Etudes .....	390	543,7	+ 153,7	353	463,1	+ 110,1
Fabrications .....	1.614	1.651,7	+ 37,7	1.137	1.160,7	+ 23,7
Infrastructure et soutien ....	943	1.111,8	+ 168,8	850	936,1	+ 86,1
<b>Total .....</b>	<b>2.947</b>	<b>3.307,2</b>	<b>+ 360,2</b>	<b>2.340</b>	<b>2.559,9</b>	<b>+ 219,9</b>
<i>Section Air (hors F. N. S.) .....</i>						
Etudes .....	939	1.096,5	+ 157,5	868	980	+ 112
Fabrications .....	2.343	2.347	+ 4	1.563	1.363	— 200
Infrastructure et soutien ....	1.291	1.420,7	+ 129,7	1.013	1.179,9	+ 166,9
<b>Total .....</b>	<b>4.573</b>	<b>4.864,2</b>	<b>+ 291,2</b>	<b>3.444</b>	<b>3.522,9</b>	<b>+ 78,9</b>
<b>Total général .....</b>	<b>19.021,2</b>	<b>20.369</b>	<b>+ 1.347,8</b>	<b>16.470</b>	<b>16.500</b>	<b>+ 30</b>

Ce tableau fait ressortir le détail des différences par grandes catégories d'opérations telles qu'elles sont prévues à la loi-programme. Si, pour les autorisations de programme la seule économie importante porte sur les travaux exécutés par le C. E. A. pour les armes de la Force nucléaire stratégique, pour les crédits de paiement les modifications sont nettement plus importantes et l'augmentation finale de 30 millions de francs correspond à des variations de — 766 millions et + 796 millions.

Le détail de ces différences entre budget 1973 et loi-programme sera examiné en même temps que les crédits affectés à chaque section du budget.

La répartition des crédits par nature de dépenses et par armée est donnée dans les deux tableaux suivants :

**Répartition des crédits de paiement.**

	ÉTUDES, recherches et prototypes.	INVESTIS- SEMENTS techniques et industriels.	FABRICA- TIONS	INFRA- STRUCTURE	TOTAL	POURCENTAGE du total C. P.
	(En millions de francs.)					
<i>Section commune :</i>						
1972 .....	3.836,7	308,1	48,9	138,8	4.332,5	29,9
1973 .....	4.457,6	464,9	73,9	96,5	5.092,9	30,9
Différence .....	+ 620,9	+ 156,8	+ 25	- 42,3	+ 760,4 (+ 17,6 %)	
<i>Gendarmerie :</i>						
1972 .....	»	»	173	158	331	2,3
1973 .....	»	»	197,6	198	395,6	2,4
Différence .....	»	»	+ 24,6	+ 40	+ 64,6 (+ 19,5 %)	
<i>Air :</i>						
1972 .....	800	145	2.551	241	3.737	25,7
1973 .....	873	119	2.653,9	292	3.937,9	23,9
Différence .....	+ 73	- 26	+ 102,9	+ 51	+ 200,9 (+ 5,6 %)	
<i>Forces terrestres :</i>						
1972 .....	330,8	»	2.382	340,2	3.053	21
1973 .....	380,1	2,5	2.868,3	432,8	3.683,7	22,3
Différence .....	+ 49,3	+ 2,5	+ 486,3	+ 92,6	+ 630,7 (+ 20,7 %)	
<i>Marine :</i>						
1972 .....	375	2,5	2.571,5	112	3.061	21,1
1973 .....	463,1	»	2.781,8	145	3.389,9	20,5
Différence .....	+ 88,1	- 2,5	+ 210,3	+ 33	+ 328,9 (+ 10,7 %)	
<i>Total C.P. :</i>						
1972 .....	5.342,5	455,6	7.726,4	990	14.514,5	100
1973 .....	6.173,8	586,4	8.575,5	1.164,3	16.500	100
Différence .....	+ 831,3	+ 130,8	+ 849,1	+ 174,3	+ 1.985,5 (+ 13,7 %)	

**Répartition des autorisations de programme.**

	ÉTUDES recherches et prototypes.	INVESTIS- SEMENTS techniques et industriels.	FABRICA- TIONS	INFRA- STRUCTURE	TOTAL	POURCENT- TAGE du total A. P.
	(En millions de francs.)					
<i>Section commune :</i>						
1972 .....	4.715,2	377,3	69,9	212,4	5.374,8	29,4
1973 .....	5.434,7	391,1	76,8	108,2	6.010,8	29,5
Différence .....	+ 719,5	+ 13,8	+ 6,9	- 104,2	+ 636 (+ 11,8 %)	
<i>Gendarmerie :</i>						
1972 .....	»	»	180	197	377	2,1
1973 .....	»	»	208,7	277	485,7	2,4
Différence .....	»	»	+ 28,7	+ 80	+ 108,7 (+ 28,8 %)	
<i>Air :</i>						
1972 .....	874	121	3.359	289	4.643	25,4
1973 .....	1.012	97,5	3.787,7	325,3	5.222,5	25,6
Différence .....	+ 138	- 23,5	+ 428,7	+ 36,3	+ 579,5 (+ 12,5 %)	
<i>Forces terrestres :</i>						
1972 .....	412,4	»	3.279,8	391,8	4.084	22,3
1973 .....	463,3	»	3.414,5	597	4.474,8	22
Différence .....	+ 50,9	»	+ 134,7	+ 205,2	+ 390,8 (+ 9,6 %)	
<i>Marine :</i>						
1972 .....	379	»	3.287,5	128	3.794,5	20,8
1973 .....	543,7	»	3.482	149,5	4.175,2	20,5
Différence .....	+ 164,7	»	+ 194,5	+ 21,5	+ 380,7 (+ 10 %)	
<i>Total A. P. :</i>						
1972 .....	6.380,6	498,3	10.176,2	1.218,2	18.273,3	100
1973 .....	7.453,7	488,6	10.969,7	1.457	20.369	100
Différence .....	+ 1.073,1	- 9,7	+ 793,5	+ 238,8	+ 2.095,7 (+ 11,5 %)	

Ces tableaux donnent lieu à peu de commentaires : la part de chaque Armée dans l'ensemble du titre V varie peu d'une année à l'autre ; la Gendarmerie voit ses autorisations de programme en progression beaucoup plus nette que les autres sections. Quant aux crédits de paiement, ils ont été calculés en fonction de ce que pouvaient effectivement dépenser les services en 1973, compte tenu des reports provenant des exercices précédents.

Ces reports tendent d'ailleurs à diminuer : au 30 juin 1972, 46 % des crédits de paiement du titre V étaient déjà consommés, alors qu'à la même date de 1971 on atteignait à peine 39,5 % des ressources. On estime que l'année 1972 marquera un dégonflement du volume global des reports supérieur à 500 millions, les ramenant ainsi aux environs de 1.000 millions de francs, soit de l'ordre de 6 % des crédits de paiement accordés pour l'année.

La couverture en crédits de paiement des autorisations de programme paraît satisfaisante :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT 1973		
	Accordées en 1972 et antérieurement.	Demandées pour 1973.	Total.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
	(En millions de francs.)					
Section commune.....	26.026,1	6.010,8	32.036,9	3.099,9	1.993	5.092,9
Gendarmerie .....	1.466,1	485,7	1.951,8	276,2	119,4	395,6
Air .....	40.590	5.222,5	45.812,5	3.100,5	837,4	3.937,9
Forces terrestres.....	26.363,1	4.474,8	30.837,9	3.078,3	605,4	3.683,7
Marine .....	23.350,4	4.175,2	27.525,6	2.117,1	1272,8	3.389,9
	117.795,7	20.369	138.164,7	11.672	4.828	16.500

Le pourcentage global de couverture des autorisations de programme par les crédits de paiement (services votés et mesures nouvelles) est de 81 %, un peu plus élevé que celui de 1972.

Le détail par section est le suivant :

Section commune.....	84,7 %
Gendarmerie .....	81,4 %
Air .....	75,4 %
Forces terrestres.....	82,3 %
Marine .....	81,2 %

## CHAPITRE II

### SECTION COMMUNE

Les crédits du titre V de la Section commune couvrent les dépenses consacrées aux études et aux recherches communes, y compris celles faites pour l'atome et les engins, les investissements techniques et industriels de la Délégation ministérielle pour l'armement, les fabrications de matériels destinés à des services communs et à des organismes interarmées, l'infrastructure de ces mêmes services, ainsi que les constructions de logements militaires.

Les chapitres de subvention aux budgets annexes des Poudres et des Essences seront examinés dans les rapports concernant ces services (chap. 51-81, 52-81 et 54-81).

#### I. — La Délégation ministérielle pour l'armement.

Le rôle essentiel de la D. M. A. est triple : elle doit définir les possibilités de satisfaire les besoins d'armement des trois Armées en liaison étroite avec leurs chefs d'état-major, assurer la régulation du développement industriel national dans son domaine, fournir les systèmes d'armes et les matériels nécessaires aux Armées.

Elle dispose pour cela de services centraux importants et de directions techniques spécialisées. Les crédits dont elle est dotée figurent à la Section commune essentiellement pour les services centraux et certaines directions techniques : programmes stratégiques de la D. T. En., D. R. M. E., et aux sections des trois Armées pour les directions techniques correspondantes : D. T. A. T., D. T. C. N., D. T. C. A.

Pour deux d'entre elles, D. T. A. T., D. T. C. N., l'existence d'un compte de commerce fait que le coût des matériels qu'elles fabriquent figure seul au budget, comme s'il s'agissait d'un achat à l'industrie privée.



1° *Délégation ministérielle pour l'armement.*

Chapitre 52-85. — Investissements techniques et industriels :

Autorisations de programme :		Crédits de paiement :	
1972 .....	105,6 millions.	1972 .....	66 millions.
1973 .....	151 —	1973 .....	150,2 —
	+ 45,4 millions,		+ 84,2 millions,
soit + 43 % ;		soit + 127 %.	

Ces crédits sont destinés soit à des investissements communs à l'ensemble de la D. M. A., soit à renouveler et compléter le matériel technique de services particuliers :

- Centre de documentation de l'armement ;
- Service de surveillance industrielle de l'armement ;
- Service central des télécommunications et de l'informatique ;
- Centre d'archives de l'armement, etc.

C'est également à ce chapitre qu'ont été rassemblés les crédits nécessaires à la construction et à l'équipement de l'école polytechnique à Palaiseau (80 millions de francs pour 1973) ; en outre, au titre des dotations antérieures pour cette opération, 142,5 millions de francs en autorisations de programme et 48,7 millions de francs en crédits de paiement ont été transférés du chapitre 54-92.

Chapitre 52-90. — Participation de l'Etat aux dépenses d'expansion économique :

Autorisations de programme :		Crédits de paiement :	
1972 .....	9,3 millions.	1972 .....	12 millions.
1973 .....	12,5 —	1973 .....	11,7 —
	+ 3,2 millions,		— 0,3 million,
soit + 34,4 % ;		soit — 2,5 %.	

Ce chapitre comprend les crédits destinés à couvrir les dépenses engagées pour le développement des ventes à l'étranger de matériels de guerre : action de prospection, frais de missions et de réception de missions étrangères, coût du salon de Satory 1973 et du salon de l'aéronautique de 1973.

Les exportations de matériels de guerre semblent se poursuivre à un rythme voisin, bien qu'un peu moins soutenu, que les années précédentes. Les chiffres ci-dessous donnent une idée de leur importance au cours des deux dernières années ainsi que des commandes reçues.

	1970	1971	1 <sup>er</sup> semestre 1972.
(En millions de francs.)			
<i>Exportations.</i>			
Matériels aériens.....	2.269	2.600	(1)
Matériels terrestres.....	437	572,4	344
Matériels navals.....	279	93,6	78
Electronique isolée.....	188	235	187
<b>Total .....</b>	<b>3.173</b>	<b>3.501</b>	<b>609</b>
<i>Commandes reçues.</i>			
Matériels aériens.....	5.242	5.219	1.800
Matériels terrestres.....	605	1.499,5	157
Matériels navals.....	1.055	79	58
Electronique isolée.....	386	324,5	72,5
<b>Total .....</b>	<b>7.288</b>	<b>7.122</b>	<b>2.085,5</b>

(1) Non communiqué.

## 2° Direction des Recherches et Moyens d'Essais.

Le domaine de la recherche dans les Armées est en principe celui de la Direction des Recherches et Moyens d'Essais (D.R.M.E.). Ceci est entièrement vrai pour les recherches de base mais, dès que l'on entre dans la recherche appliquée et les études techniques, la participation des directions techniques (armements terrestres, constructions navales, constructions aéronautiques, engins, etc.) augmente.

Les crédits figurant à la Section commune intéressent uniquement la D.R.M.E., de qui dépendent la sous-direction des recherches, le Centre interarmées de recherche opérationnelle, les Centres d'essais des Landes et de la Méditerranée, et un certain

nombre d'établissements sous tutelle, comme l'Institut franco-allemand de Saint-Louis, l'Office national d'études et de recherches aérospatiales, etc.

La D. R. M. E. a la charge de coordonner l'ensemble des recherches dans les Armées, ce qui se traduit par l'établissement d'un programme pluriannuel des recherches et études à long et moyen terme étalé sur trois ans, avec la collaboration des états-majors et des directions techniques.

Elle dispose de crédits d'études et de crédits d'investissement compris dans les trois chapitres suivants :

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1972	1973	Différence.	1972	1973	Différence.
	(En millions de francs.)					
51-87. — Recherches et développements communs.....	347,8	358,3	+ 10,5 (+ 3 %)	261	319,9	+ 58,9 (+ 22,5 %)
52-86. — Investissements en moyens d'essais.....	168	129	— 39 (— 23,2 %)	120	170	+ 50 (+ 41,7 %)
52-87. — Investissements dans les organismes sous tutelle .....	47,4	63,5	+ 16,1 (+ 34 %)	45,6	61,4	+ 15,8 (+ 34,6 %)
Total .....	563,2	550,8	— 12,4 (— 2,2 %)	426,6	551,3	+ 124,7 (+ 29,2 %)

La hausse importante des crédits de paiement en 1973 indique seulement une accélération dans l'exécution des opérations déjà entreprises. L'achèvement des travaux d'installation et d'équipement des centres d'essais explique la diminution des A. P. du chapitre 52-86.

Quant aux investissements dans les organismes sous tutelle, ils intéressent principalement l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (O. N. E. R. A.), la participation de l'Etat à ses dépenses étant en 1973 de 44,2 millions de francs en autorisations de programme nouvelles.

3° *Etudes spéciales « Atome »*. — Chapitre 51-88.

Autorisations de programme :		Crédits de paiement :	
1972 .....	1.740 millions.	1972 .....	1.605 millions.
1973 .....	1.919 —	1973 .....	1.947 —
	+ 179 millions,		+ 342 millions,
soit + 10,3 % ;		soit + 21,3 %.	

Les principales études actuellement en cours portent sur les nouvelles têtes thermonucléaires, que l'on envisage de mettre à la place de celles qui arment actuellement les engins M. S. B. S.

Toutes les recherches nucléaires, quelle que soit leur destination, civile ou militaire, ont été regroupées depuis sa création en 1945 au sein du Commissariat à l'énergie atomique. La Direction des applications militaires du C. E. A. est plus particulièrement chargée de l'étude, du développement et de la fabrication des charges nucléaires.

Un comité mixte Armées-C. E. A. suit le déroulement des programmes et délibère sur le projet de budget et sur l'emploi des crédits transférés du budget des Armées au C. E. A.

Par rapport à la loi-programme, le chapitre 51-88 est inclus dans la ligne « Armes », qui comprend également le chapitre 51-90, expérimentations nucléaires. La dotation de cette ligne « Armes » est inférieure de 204 millions de francs à l'échéancier prévu pour 1973. Pour sa part, le chapitre 51-88 est réduit de 105 millions de francs correspondant à une diminution de la part Armées et de la provision F. N. S., diminution qui résulte, comme l'an dernier, d'une appréciation plus exacte des besoins du C. E. A.

4° *Etudes spéciales « Engins »*. — Chapitre 51-89.

Autorisations de programme :		Crédits de paiement :	
1972 .....	1.525 millions.	1972 .....	1.000 millions.
1973 .....	2.099 —	1973 .....	1.260 —
	+ 574 millions,		+ 260 millions,
soit + 37,6 % ;		soit + 26 %.	



## II. — La Direction des centres d'expérimentations nucléaires (D. I. R. C. E. N.).

### Chapitre 51-90. — Etudes spéciales :

Autorisations de programme :		Crédits de paiement :	
1972 .....	350 millions.	1972 .....	380 millions.
1973 .....	321 —	1973 .....	338 —
— 29 millions,		— 42 millions,	
soit — 8,3 % ;		soit — 11 %.	

La diminution de ces crédits correspond à une réduction des transferts effectués au C. E. A. à la suite d'une meilleure appréciation des besoins. La dotation est destinée à l'aménagement et au complément des installations actuelles ainsi qu'à la préparation des futures campagnes de tirs et des expérimentations ultérieures.

## III. — Les dépenses d'équipement des services communs.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAIEMENT		
	1972	1973	Différence.	1972	1973	Différence.
	(En millions de francs.)					
53-61. — Service de santé. — Matériel .....	21,9	28,1	+ 6,2 (+ 28,3 %)	25,4	26,9	+ 1,5 (+ 5,9 %)
54-61. — Service de santé. — Infrastructure .....	49,6	13,1	— 36,5 (— 73,6 %)	26,8	1,7	— 25,1 (— 93,6 %)
53-91. — Organismes interarmées. — Matériel .....	48	48,7	+ 0,7 (+ 1,4 %)	23,5	47	+ 23,5 (+ 100 %)
54-92. — Organismes interarmées. — Infrastructure .....	102,5	26,6	— 75,9 (— 74 %)	51	18,3	— 32,7 (— 64,1 %)
54-80. — Service de documentation extérieure et de contre-espionnage .....	20,5	28	+ 7,5 (+ 36,5 %)	12,5	25	+ 12,5 (+ 100 %)
54-82. — Acquisitions immobilières .....	1,1	1,2	+ 0,1 (+ 10 %)	1,1	3,9	+ 2,8 (+ 255 %)
54-91. — Constructions de logements militaires .....	36,5	37	+ 0,5 (+ 1,4 %)	32	35	+ 3 (+ 9,4 %)
55-81. — Infrastructure O.T.A.N.	»	»	»	14,4	11,5	— 2,9 (— 20 %)
Total .....	280,1	182,7	— 97,4 (— 34,6 %)	186,7	169,3	— 17,4 (— 9,3 %)

a) *Service de santé.*

Les augmentations de crédits pour le matériel couvrent les besoins accrus du service et les hausses de prix, tant pour la constitution des stocks dans les magasins que pour l'équipement technique des laboratoires d'études et de recherches, et des établissements.

Quant aux crédits d'infrastructure, leur diminution importante traduit l'achèvement des opérations de rénovation ou de construction en cours, le seul travail d'envergure doté d'autorisations de programme en 1973 étant la poursuite de la rénovation de l'hôpital d'instruction des Armées du Val-de-Grâce.

b) *Organismes interarmées.*

Les achats de matériels ont été augmentés sensiblement, au moins en crédits de paiement, en partie pour faire face aux besoins accrus en matériels de sport pour le contingent (+ 1 million de francs). L'augmentation intéresse surtout l'achat de matériels de télécommunications, de détection et d'informatique.

c) *Service de documentation extérieure et de contre-espionnage.*

Ces crédits d'équipement comprennent aussi bien l'achat de matériels nécessaires au fonctionnement du service que les travaux d'infrastructure. Les crédits de paiement couvrent surtout les opérations engagées au cours des années précédentes et en cours d'achèvement. Les autorisations de programme nouvelles correspondent, entre autres, à la construction de bâtiments neufs à la Cité administrative des Tourelles, au Fort de Noisy, et à la modernisation de plusieurs centres et stations.

Les autres chapitres n'attirent pas d'observation particulière.

CHAPITRE III

SECTION GENDARMERIE

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1972	1973	Différence.	1972	1973	Différence.
	(En millions de francs.)					
<i>Fabrications.</i>						
53-51. — Matériel .....	165	192,2	+ 31,2 (+ 18,9 %)	158,3	180,6	+ 22,3 (+ 14,1 %)
53-52. — Habillement, couchage, ameublement, programme .....	15	12,5	— 2,5 (— 16,7 %)	14,7	17	+ 2,3 (+ 15,6 %)
<i>Infrastructure.</i>						
54-51. — Infrastructure et acquisitions immobilières ...	197	277	+ 80 (+ 40,6 %)	158	198	+ 40 (+ 25,3 %)
Total .....	377	485,7	+ 108,7 (+ 28,8 %)	331	395,6	+ 64,6 (+ 19,5 %)

Les achats de matériels prévus intéressent à la fois :

— le matériel électronique de télécommunications, le matériel radio-électrique courant, ainsi que l'aménagement de centres de transmissions ;

— les moyens de transport de tous ordres, des motocyclettes aux hélicoptères en passant par les véhicules adaptés au maintien de l'ordre ;

— l'armement, les munitions et le matériel d'optique.

L'augmentation des crédits correspond à l'augmentation des effectifs et à la couverture des hausses économiques, dans le cadre des réalisations prévues par la loi-programme.

La situation est sensiblement la même pour les dépenses d'habillement, de couchage et d'ameublement. L'habillement des gendarmes provenant du contingent est prévu dans ce chapitre.



Pour l'infrastructure, enfin, les autorisations de programme nouvelles accordées permettront la construction de 1.998 unités-logements en 1973, contre 1.492 réalisées en 1972 ; le plan prévoyait la construction de 1.880 unités-logements seulement. Ceci comblera, dans une certaine mesure, le retard qui avait été pris par rapport au plan en 1971 et 1972, en raison de l'évolution des conditions économiques.

Les logements construits intéressent principalement les garnisons suivantes : Aubervilliers, Guéret, Charnay-lès-Mâcon, Versailles-Satory, Gap, Bordeaux et Paris-Kellermann (deuxième tranche).

Par rapport à la loi-programme, la Gendarmerie bénéficie de 71,2 millions de francs supplémentaires en autorisations de programme, dont 22,2 au titre du chapitre 53-51 et 49 au titre du chapitre 54-51. Ces accroissements sont destinés à compenser partiellement les hausses économiques antérieures et à faire face, au moins en partie, aux besoins en équipements et en casernements nés du renforcement d'effectifs décidé hors plan.

## CHAPITRE IV

### SECTION AIR

Depuis 1971, des études ont été entreprises pour établir un plan à quinze ans concernant l'Armée de l'Air : il a fait l'objet jusqu'ici d'un certain nombre de directives du Ministre et a été préparé en conséquence par l'état-major de l'Armée de l'Air, mais n'a pas encore été soumis au Conseil de Défense. Il devra préciser les systèmes de forces à bâtir pour procurer à l'Armée de l'Air les capacités militaires résultant des obligations qui seront les siennes dans l'avenir prévisible.

Le seul document qui fixe actuellement les perspectives d'avenir de l'Armée de l'Air est donc la loi-programme, qui couvre la période 1971 à 1975. Dans l'ensemble, les dotations comprises dans le budget de 1973 s'élèvent à 5.222,5 millions de francs en autorisations de programme. Elles sont supérieures de 291,2 millions de francs à celles de la loi-programme. Les crédits de paiement totaux atteignent 3.938 millions de francs, soit 5,4 % de plus qu'en 1972.

La force nucléaire stratégique à la charge de l'Armée de l'Air est maintenant opérationnelle en totalité. Elle comprend d'une part le système Mirage IV, opérationnel depuis 1966, d'autre part le système S.S.B.S. du plateau d'Albion qui comporte deux unités de tir de 9 engins chacune, la seconde ayant été mise en service en mai 1972.

Les autorisations de programme nouvelles consacrées au maintien opérationnel de ces forces et à leur environnement sont réparties entre plusieurs chapitres du titre V de la section Air et sont égales, au total, aux autorisations de programme prévues dans l'échéancier 1973 de la loi-programme.

L'ensemble des crédits du titre V de l'Armée de l'Air évolue de la façon suivante par rapport à 1972 :

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1972	1973	Différence.	1972	1973	Différence.
	(En millions de francs.)					
<i>Etudes.</i>						
51-71. — Constructions aéronautiques .....	874	1.012	+ 138 (+ 15,8 %)	800	873	+ 73 (+ 9,1 %)
<i>Investissements techniques et industriels.</i>						
52-71. — Constructions aéronautiques .....	121	97,5	— 23,5 (— 19,4 %)	145	119	— 26 (— 17,9 %)
<i>Fabrications.</i>						
53-41. — Matériels du Commissariat de l'Air.....	92	107	+ 15 (+ 16,3 %)	90	96	+ 6 (+ 6,6 %)
53-51. — Armement et munitions.	154	183	+ 29 (+ 18,8 %)	136	141	+ 5 (+ 3,7 %)
53-52. — Matériels au sol.....	102	119	+ 17 (+ 16,6 %)	88	99	+ 11 (+ 12,5 %)
53-71. — Electronique .....	474	523	+ 49 (+ 10,3 %)	445	500	+ 55 (+ 12,3 %)
53-72. — Matériel aérien.....	2.537	2.855,7	+ 318,7 (+ 12,6 %)	1.792	1.817,9	+ 25,9 (+ 1,4 %)
<i>Infrastructure.</i>						
54-61. — Travaux et installations.	287,5	321,3	+ 33,8 (+ 11,7 %)	238	291	+ 53 (+ 22,3 %)
54-62. — Acquisitions immobilières .....	1,5	4	+ 2,5 (+ 166 %)	3	1	— 2 (— 66,6 %)
<b>Total .....</b>	<b>4.643</b>	<b>5.222,5</b>	<b>+ 579,5 (+ 12,5 %)</b>	<b>3.737</b>	<b>3.937,9</b>	<b>+ 200,9 (+ 5,4 %)</b>

1° Les **études** correspondant aux autorisations de programme nouvelles demandées en 1973 intéressent principalement les opérations suivantes :

- le *Jaguar*, dont les huit prototypes ont été livrés, mais dont la mise au point technique est longue et délicate, tant en ce qui concerne la cellule que le moteur ;
- le *Mirage F 1* : les essais et la mise au point des trois prototypes se déroulent de manière satisfaisante. En 1973 se poursuivront les essais de vrille, de la conduite de tir et du système d'armes ainsi que ceux de largage de charge ;
- l'*Alphajet*, sur programme franco-allemand : le marché lançant les études, les outillages et la fabrication de quatre prototypes et d'une cellule d'essais statiques a été passé en mai 1972. Les crédits d'études de 1973 correspondent à la poursuite de ce programme ;
- le *Mirage G 8*, avion à flèche variable, est en cours d'essais et d'expérimentation : deux prototypes existent, l'un biplace, l'autre monoplace. Les essais du premier dans le domaine du vol contractuel sont pratiquement terminés. Le deuxième appareil vole depuis juillet 1972.

En outre, les études concernant trois missiles sont en cours de développement :

- Missile *Magic* (R 550) destiné au combat rapproché et tournoyant, est à peu près au point ; les premiers tirs ont eu lieu en 1972 et ont donné satisfaction ;
- *Super 530* (air-air) : doit en principe équiper l'avion *Mirage F 1* et l'avion de combat futur. Les tirs de maquettes ont eu lieu en 1972 et les essais se poursuivent favorablement ;
- *Martel AS 37* (air-sol) destiné au *Jaguar* : l'étude est très avancée, les tirs de la présérie sont en cours et la mise au point est entrée dans la phase terminale.

Par rapport à la loi-programme, le chapitre des études Air (hors F. N. S.) est augmenté globalement de 157,5 millions de francs ; ce chiffre résulte de nombreuses opérations en sens inverse, dont les principales sont :

- diminution des dotations destinées à l'avion de combat futur (— 86 millions), dans l'attente de la décision à intervenir en 1973, et aux études anciennes (— 18,7 millions) ;

— augmentation des dotations correspondant aux études préparatoires et aux essais dans les établissements (+ 48 millions), au *Jaguar* (+ 45 millions), au *F 1* (+ 28 millions), à l'*Alphajet* (+ 26 millions), aux missiles (+ 50 millions), au moteur Larzac (+ 43 millions), et aux télécommunications (+ 36 millions). Ces accroissements sont destinés à la couverture des hausses économiques.

2° **L'équipement industriel** correspond à la fois aux travaux d'infrastructure de la Direction technique des constructions aéronautiques, à des investissements dans des établissements de l'Etat et, dans une faible mesure, dans l'industrie.

3° **Les fabrications de matériels** intéressant le **Commissariat de l'Air** (habillement, couchage, etc.) n'appellent aucune observation particulière.

4° **Armement et munitions** : les crédits couvrent l'achat de l'armement et de munitions classiques, mais aussi le lancement en série de certains missiles dont l'évaluation est en cours :

— *Martel AS 37* : commande de 100 missiles opérationnels dont les premiers devraient être livrés en 1972. Un incendie de l'usine Matra de Salbris a retardé la fabrication : les livraisons sont attendues à compter de mai 1973 ; cadence de sortie : 3 ou 4 par mois.

— *Magic* : on compte sur les premières livraisons dans le premier semestre 1974.

5° **Matériels au sol** : il s'agit de matériel roulant, groupes électrogènes, et l'ensemble des matériels d'aérodrome.

6° **Télécommunications** : les opérations prévues portent sur la rénovation du matériel de bord des avions en service, l'équipement et l'environnement électronique des unités aériennes, ainsi que sur l'achat de matériels nouveaux et de leurs rechanges pour les appareils neufs.

7° **Fabrication de matériels aériens** : les autorisations de programme demandées pour 1973 correspondent soit à des tranches de travaux sur des opérations déjà engagées, soit à des opérations nouvelles. Bien qu'au total ces autorisations de programme correspondent, à 4 millions de francs près, aux chiffres de la loi-programme, des modifications importantes ont eu lieu.

- *Mirage F 1* : la fabrication en série a donné lieu à des commandes de 85 appareils en 1969 et 1971 ; une troisième tranche de 20 avions doit être commandée en 1973. La livraison du premier est prévue pour avril 1973. Le cumul des autorisations de programme allouées doit couvrir le prix de la série de 105 avions, hausses économiques comprises ;
- *Alphajet* : aucune commande n'est encore faite, le premier vol du premier prototype étant attendu pour la fin de l'année 1973. Les crédits pour 1973 (autorisations de programme : 395 millions de francs) couvrent le lancement de l'industrialisation et l'approvisionnement des premiers moteurs ;
- *Jaguar* : une première tranche de 50 avions a été commandée en 1968 ; les livraisons devaient commencer en 1971. De nombreuses difficultés en ont reculé la date jusqu'au début de l'année 1972. En fin 1972, au total 10 avions auront été livrés, mais ils serviront surtout à l'expérimentation opérationnelle de l'appareil. Le premier Jaguar sera mis en service au début de 1973 et les 24 suivants sont attendus dans le courant de l'année.

La commande de la deuxième tranche de 49 appareils a été scindée : 25 ont été commandés en 1971 et 24 en 1972.

Une troisième tranche de 21 appareils doit être commandée début 1973, portant la commande globale à 120 avions.

Le prix de l'appareil est évalué aujourd'hui à 26 millions de francs ou 28,8 millions de francs, suivant la version, en augmentation de 7 à 13 %, suivant les tranches, sur l'évaluation fournie en août 1971. L'origine de ces hausses de prix est multiple :

- évolution des conditions économiques ;
  - décalage des programmes et réduction de cadence ;
  - situation de la société Rolls Royce ;
  - travaux supplémentaires et modifications nécessitées par les difficultés techniques rencontrées ;
- *Mirage F 5* : aucun crédit ne figurait à ce titre dans la loi-programme : ils ont été ajoutés en autorisations de programme, à concurrence de 110 millions de francs, pour la mise au standard français des appareils construits pour Israël et rachetés en 1972. Il s'agit de rendre opérationnels ces avions qui devaient être livrés sans armement.

La comparaison avec les prévisions du plan de cinq ans fait apparaître les principales différences suivantes en autorisations de programme :

- le *Mirage F 1* est doté de 194 millions de francs supplémentaires nécessaires à la couverture des hausses économiques ;
- une nouvelle commande, non prévue à la loi-programme, a été introduite : celle de l'équipement des *Mirage F 5*, à concurrence de 110 millions de francs ;
- la couverture de 300 millions de francs supplémentaires a été rendue possible en réduisant les autorisations de programme prévues pour l'*Alphajet* et pour un certain nombre d'autres fabrications en cours et correspondant à des retards techniques de réalisations.

8° **Infrastructure** : les augmentations de crédits pour les travaux, tant en autorisations de programme (11,7 %) qu'en crédits de paiement (22,3 %), correspondent à l'exécution des programmes anciens et au démarrage en 1973 de quelques opérations importantes :

— reconstruction de l'école technique de Rochefort .....	31	millions
— logements pour les personnels féminins..	12,9	»
— rénovation des installations électriques opérationnelles sur différentes bases .....	15,4	»
— équipement des stations de défense aérienne .....	14,2	»
— travaux d'infrastructure pour la mise en œuvre de nouveaux matériels aériens ( <i>Transall, Jaguar, Mirage F 1, engin Martel...</i> ) .....	16,6	»
— protection passive des bases .....	19,6	»

## CHAPITRE V

### SECTION FORCES TERRESTRES

Comme pour l'Armée de l'Air, un plan à long terme est en cours de préparation. Ce document n'a pas encore été examiné en Conseil de défense, mais pourra sans doute être publié en 1973.

Au total, les autorisations de programme nouvelles de 1973 s'élèvent à 4.475 millions de francs, en augmentation de 9,6 % sur celles de 1972. Elles sont supérieures de 434,5 millions de francs à l'échéancier de la loi-programme ; on verra plus loin le détail de ces différences.

Les crédits de paiement atteignent 3.683,6 millions de francs, soit 20,7 % de plus qu'en 1972.



CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1972	1973	Différence.	1972	1973	Différence.
	(En millions de francs.)					
<i>Etudes.</i>						
51-71. — Matériels d'armement...	412,4	463,3	+ 50,9 (+ 12,3 %)	330,8	380,1	+ 49,3 (+ 14,9 %)
<i>Investissements techniques et industriels.</i>						
52-71. — Armements terrestres. — Investissements techniques et industriels...	»	»	»	»	0,1	+ 0,1
52-72. — Armements terrestres. — Acquisitions immobilières .....	»	»	»	»	2,3	+ 2,3
<i>Fabrications.</i>						
53-41. — Habillement, campement, couchage, ameublement, programmes .....	282	352	+ 70 (+ 24,8 %)	237	261	+ 24 (+ 10,1 %)
53-71. — Fabrications d'armement	2.905	2.952,5	+ 47,5 (+ 1,6 %)	2.065	2.492,3	+ 427,3 (+ 20,7 %)
53-91. — Fabrications de matériels divers.....	92,8	110	+ 17,2 (+ 18,5 %)	80	115	+ 35 (+ 43,7 %)
<i>Infrastructure.</i>						
54-41. — Intendance .....	8,5	10,1	+ 1,6 (+ 18,8 %)	4	7,5	+ 3,5 (+ 87,5 %)
54-51. — Matériel .....	44,5	54,6	+ 10,1 (+ 22,7 %)	25	35,1	+ 10,1 (+ 40,4 %)
54-52. — Transmissions .....	»	»	»	45	31	— 14 (— 31,1 %)
54-61. — Génie .....	326,8	517,3	+ 190,5 (+ 58,3 %)	261,2	342,2	+ 81 (+ 31 %)
54-62. — Acquisitions immobilières .....	12	15	+ 3 (+ 25 %)	5	17	+ 12 (+ 240 %)
<b>Total .....</b>	<b>4.084</b>	<b>4.474,8</b>	<b>+ 390,8 (+ 9,6 %)</b>	<b>3.053</b>	<b>3.683,6</b>	<b>+ 630,6 (+ 20,7 %)</b>

## 1° Etudes.

Les autorisations de programme nouvelles s'élèvent à 463,3 millions de francs. Elles doivent permettre de poursuivre certaines études importantes et d'en commencer d'autres ; les principales concernent les matériels suivants :

— engins blindés de la famille AMX 30 : amélioration des composants, étude des prototypes d'engins dérivés, lancement du prototype d'une nouvelle tourelle ;

— blindés légers de la famille AMX 10 : montage du missile Milan, développement de prototypes de châssis chenillés et de tourelle de canon de 105 ;

— matériel de franchissement : réalisation d'un prototype, étude de pont flottant motorisé et de portières légères ;

— aéromobilité : étude d'équipements permettant l'utilisation de l'avion C 160 ; adaptation du missile Hot sur hélicoptère ; amélioration du SA 330 ;

— armes et systèmes d'armes : expérimentation du montage du « Milan » sur Jeep ; poursuite de l'étude du système sol-air Roland ; achèvement de l'étude du canon de 20 mm ; étude d'une nouvelle artillerie d'AMX 30 ; développement de la roquette d'instruction Pluton ; étude d'un nouveau fusil automatique, etc. ;

— télécommunications : amélioration des appareils en service et des appareils de guerre électronique ; étude d'un radar pour l'artillerie ; détecteurs infrarouges et lasers, réalisation de piles à combustible, de générateur thermo-électrique, etc.

Par rapport à la loi-programme, les études reçoivent 21,5 millions de francs en autorisations de programme de plus ; ces crédits couvrent à peine les hausses économiques.

## 2° Investissements techniques et industriels.

Les deux chapitres 52-71 et 52-72 ne sont dotés qu'en crédits de paiement : ils correspondent à l'achèvement d'opérations commencées au cours d'exercices précédents. Aucune opération de ce type (investissements techniques et immobiliers de la Direction technique des armements terrestres) ne sera financée en 1973 sur le budget général.

### 3° **Habillement, campement, couchage, ameublement.**

Outre le renouvellement des effets en dotation, les crédits de 1973 permettront :

— une amélioration des conditions de vie des appelés, par l'emploi de vêtements mieux adaptés : effets « grand froid », combinaisons ignifugées, survêtements de sport, et la mise en service de vêtements nouveaux : pyjamas, casquettes de travail, sacs divers, etc. ;

— la réalisation de l'habillement des volontaires féminines et de 5.000 appelés supplémentaires ;

— le renouvellement des matériels de couchage et de casernement : matelas, armoires, etc., et aménagement des salles d'instruction.

Ce chapitre reçoit 69 millions de francs de plus que dans la loi-programme, destinés en quasi-totalité à couvrir les hausses économiques.

### 4° **Fabrications d'armement.**

Les augmentations en crédits de paiement sont assez fortes : + 20,7 %, mais les nouvelles autorisations de programme sont maintenues sensiblement au niveau de celles qui avaient été accordées l'an dernier. Elles permettent cependant de poursuivre les fabrications en cours et d'engager quelques opérations nouvelles :

a) Matériel aérien destiné à l'aviation légère de l'Armée de Terre :

— hélicoptère de manœuvre SA 330 (Puma), construit sur protocole franco-britannique : une commande de 130 appareils est en cours de livraison, une centaine est déjà en service. Les autorisations de programme totales mises en place ne suffiront pas à financer la série complète : un complément sera nécessaire en 1974 pour couvrir les hausses économiques ;

— hélicoptère SA 341 (Gazelle), également construit en coopération franco-britannique. La part française comprend 170 appareils,

mais les commandes fermes portent sur 94 appareils. Une seconde tranche de 42 sera lancée en 1973. Le premier prototype vole depuis août 1971, mais de nombreux problèmes sont apparus aux essais. D'où des expérimentations aujourd'hui achevées. La livraison de la série doit commencer au début de 1973 ;

b) Matériel d'artillerie : deux programmes majeurs sont poursuivis sous cette rubrique :

- 155 automoteur : le programme porte sur 240 matériels. Seule la présérie de 10 pièces a été financée et doit être livrée dans le courant du premier semestre 1974. Les expérimentations sont en cours sur 2 prototypes livrés en 1971 et 1972 ;
- systèmes d'armes sol-air Roland : en principe 210 matériels doivent être fabriqués. Mais aucune décision n'est encore prise pour la commande de la série. Les crédits nécessaires à l'industrialisation et à la présérie de 5 appareils sont seuls prévus, l'industrialisation devant s'achever en 1974 ;

c) Munitions : la plupart des autorisations de programme nouvelles sont destinées à financer le renouvellement des munitions consommées pour l'instruction : le volume prévu pour 1973 est plus élevé que les années précédentes pour faciliter l'instruction du personnel. En outre, les stocks de munitions « Guerre » sont progressivement constitués.

Les matériels nouveaux sont principalement :

- les roquettes de 89 mm, dont les premières livraisons sont attendues pour la fin de 1972. La cadence de livraison devrait atteindre 8.000, puis 12.000 par mois ;
- le missile anti-char Milan : il doit être au point en fin 1972, mais les premières livraisons sont attendues en 1974 ;

d) Matériels blindés : deux « familles » de chars sont en cours de réalisation :

- le char de bataille AMX 30 : le programme porte sur 1.021 matériels. Jusqu'à la fin 1972, 975 chars étaient financés, et 742 seront livrés. La cadence de livraison prévue en 1972 et 1973 est de 10 chars par mois environ. Le budget de 1973 comprend le financement de la neuvième et dernière tranche et la couverture des hausses sur la huitième. Un complément devra donc être prévu en 1974 ;

— le blindé léger AMX 10 : le programme complet comprend 2.280 engins de types divers. Seule la présérie a fait l'objet d'une commande ferme portant sur 79 matériels de deux types : elle sera livrée dans le cours de l'année 1973 ;

e) Véhicules de servitude :

— camionnette tactique Simca-Marmont. Le programme de 8.700 véhicules est entièrement financé : les derniers véhicules seront livrés en 1973 ;

— camion tactique Berliet 4 tonnes, programme global : 16.000 véhicules dont 12.560 livrés. Le financement est assuré par tranche annuelle de 1.170 camions, correspondant à la cadence minimale de fabrication de 100 véhicules par mois ;

f) Matériel du génie : parmi l'ensemble des matériels commandés, on peut distinguer deux programmes importants en cours d'achèvement :

— les engins Gillois : sur 244 matériels, 204 ont été livrés au 1<sup>er</sup> juillet 1972, mais l'ensemble de la série est financé. Les crédits de 1973 correspondent à un complément de maintenance ;

— les ponts automoteurs d'accompagnement : 43 engins financés, un engin de présérie livré. L'autorisation de programme de 1973 correspond à l'achat d'un complément de maintenance et à la couverture des hausses économiques.

Par rapport à la loi-programme, l'ensemble des fabrications d'armement de l'Armée de terre est doté de 127 millions de francs supplémentaires, mais ceci résulte d'opérations diverses en plus ou en moins :

+ 18 millions aux matériels aériens pour la couverture des hausses économiques ;

+ 208 millions pour les munitions et missiles anti-chars et anti-aériens en vue d'accroître les dotations d'instruction, d'améliorer la constitution des stocks de munitions de chars et de couvrir certaines augmentations de prix ;

+ 62 millions à d'autres articles pour couverture des hausses économiques ;

— 151 millions aux matériels blindés, le programme AMX 30 poseur de pont subissant un retard dans sa mise au point technique, qui conduit à différer le lancement de la série ;

— 10 millions à l'artillerie et à l'armement.

## 5° Fabrications de matériels divers.

Elles comprennent les matériels d'exploitation de différents services de l'Armée de Terre : intendance (subsistances et habillement), matériel (y compris génie et transmissions), essences, et des matériels divers pour les laboratoires des écoles. La hausse des crédits de paiement traduit simplement le degré d'avancement des programmes.

## 6° Infrastructure.

Les travaux intéressant l'intendance tendent à une simplification des structures du service, en réduisant le nombre des établissements : Châteauroux, Limoges, Chartres.

Pour le service du matériel : modernisation et renouvellement des équipements techniques des établissements, et construction de trois établissements liée à des échanges compensés : Versailles, Clermont-Ferrand, Draguignan.

Pour les transmissions, on note la poursuite de l'équipement des réseaux de transmission de données et, surtout, le réseau intégré de transmissions de l'Armée de Terre (R. I. T. T. E. R.) qui doit être achevé en 1975.

Les crédits consacrés au génie sont plus importants et subissent des accroissements en pourcentage assez élevés. On peut les regrouper sous quelques rubriques :

— revalorisation de casernements anciens : 215,2 millions de francs dont + 60 pour l'installation du chauffage central : mesure prise dans le cadre de l'amélioration des conditions d'exécution du service national ;

— construction de casernements neufs : 117 millions de francs, comprenant la poursuite et l'achèvement de travaux commencés les années précédentes, et l'ouverture de chantiers à Sathonay, Belfort, Montélimar, Grenoble ;

— écoles et champs de tir : 105 millions de francs : modernisation de certains champs de tir devenus très insuffisants et travaux dans quelques écoles (Draguignan) ;

— aménagement d'anciennes bases alliées : 37 millions de francs : Laon et Chennevières ;

— bâtiments pour cadres célibataires : 16,3 millions de francs : réalisation de 50 chambres pour sous-officiers ou personnels féminins, dont 150 à Paris ;

— programmes divers, en métropole ou dans certains territoires d'outre-mer.

Enfin, les acquisitions immobilières comprennent l'achat de terrains pour l'extension de champs de manœuvre ou de champs de tir.

Par rapport à la loi-programme, les crédits prévus pour l'infrastructure sont augmentés de 217 millions de francs pour faire face à l'amélioration des conditions de vie de la troupe (65 millions), et à de nouveaux besoins dus à l'augmentation du personnel féminin et aux hausses de prix.

## CHAPITRE VI

### SECTION MARINE

La Marine est dotée, depuis le 29 février dernier, d'un plan naval fixé par décret qui indique la composition que doivent avoir à long terme les forces navales françaises pour pouvoir accomplir les missions qui leur seront confiées.

La programmation des constructions neuves doit donc se faire dans ce cadre, et les lois-programmes militaires de cinq ans n'apparaissent plus que comme des éléments d'un plan plus vaste qui donnera lieu à un calendrier de réalisations atteignant 1985.

Dès maintenant, on peut admettre que ce programme de constructions neuves assurera le plein emploi de nos arsenaux.

Le budget 1973, conforme dans l'ensemble à la loi-programme en cours d'exécution, s'intègre dans ce plan à long terme, dont l'influence se fera également sentir lors de l'élaboration des lois-programmes suivantes.

L'écart global entre les crédits demandés pour la Section Marine et l'échéancier 1973 de la loi-programme est de 388,2 millions de francs se décomposant ainsi :

Programme F. N. S. ....	+ 28 millions de francs
Autres programmes .....	+ 360,2 millions de francs



CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1972	1973	Différence.	1972	1973	Différence.
	(En millions de francs.)					
<i>Etudes.</i>						
51-71. — Etudes techniques d'armement et prototypes..	379	543,7	+ 164,7 (+ 43,4 %)	375	463,1	+ 88,1 (+ 23,7 %)
<i>Investissements techniques et industriels.</i>						
52-71. — Constructions navales. — Investissements.....	»	»	»	2,5	»	— 2,5
<i>Fabrications.</i>						
53-41. — Habillement, couchage, casernement .....	51	52	+ 1 (+ 2 %)	52	50,5	— 1,5 (— 2,9 %)
53-51. — Aéronautique navale. — matériel de série.....	524	780	+ 256 (+ 48,8 %)	336	441,2	+ 105,2 (+ 31,3 %)
53-61. — Transmissions. — Equipement .....	41	72,5	+ 31,5 (+ 76,8 %)	40	37,5	— 2,5 (— 6,2 %)
53-71. — Constructions neuves de la flotte.....	2.277,5	2.066,8	— 210,7 (— 9,2 %)	1.762,5	1.829,6	+ 67,1 (+ 3,8 %)
53-72. — Munitions et engins....	330	422,1	+ 92,1 (+ 27,9 %)	311,5	340,7	+ 29,2 (+ 9,4 %)
53-73. — Equipement militaire...	64	88,6	+ 24,6 (+ 38,4 %)	69,5	82,3	+ 12,8 (+ 18,5 %)
<i>Infrastructure.</i>						
54-41. — Commissariat de la Marine .....	6,4	10,1	+ 3,7 (+ 57,8 %)	6,3	8,7	+ 2,4 (+ 38 %)
54-51. — Bases de l'Aéronautique navale .....	23,3	30,1	+ 6,8 (+ 29,2 %)	22,5	26,8	+ 4,3 (+ 19,1 %)
54-61. — Travaux maritimes....	97,9	108,8	+ 10,9 (+ 11,1 %)	82,8	109	+ 26,2 (+ 31,6 %)
54-62. — Acquisitions immobilières .....	0,4	0,5	+ 0,1 (+ 25 %)	0,4	0,5	+ 0,1 (+ 25 %)
<b>Total .....</b>	<b>3.794,5</b>	<b>4.175,2</b>	<b>+ 380,7 (+ 10 %)</b>	<b>3.061</b>	<b>3.389,9</b>	<b>+ 328,9 (+ 10,7 %)</b>

## 1° Etudes techniques d'armement et prototypes.

Les augmentations importantes des autorisations de programme montrent un accroissement du nombre des études nouvelles : elles portent principalement sur les points suivants :

— études pour la flotte : elles concernent à la fois les constructions navales en général, les armes et la défense radiologique, les équipements, les nouvelles armes télécommandées et les techniques nouvelles.

Elles intéressent, entre autres, le missile mer-mer 38 (*Exocet*), un missile porte-torpille, le *Masurca* et le sonar à longue portée *Cormoran* ;

— études pour l'aéronavale : matériel aéroporté de détection sous-marine, sonar du WG-13, modernisation du *Bréguet-Atlantic*, etc. ;

— études du ressort de la Direction technique des constructions aéronautiques : avion d'assaut embarqué, poursuite du développement de l'hélicoptère WG-13 construit en coopération avec l'Angleterre, adaptation et amélioration du *Crusader*, emport sous avion d'un missile mer-mer ;

— études du ressort de la Direction technique des engins : elles concernent surtout le missile MM-38 (*Exocet*) et son développement.

Les autorisations de programme totales Etudes dépassent celles prévues à la loi-programme de 153,7 millions de francs, les crédits supplémentaires allant principalement à la couverture des opérations suivantes : *Masurca* (+ 17 millions), *Atlantic* (+ 5 millions), WG-13 (+ 67 millions), sonar *Cormoran* (+ 21 millions) et *Jaguar* (+ 38,5 millions). Il s'agit surtout de couvrir les hausses économiques.

## 2° Matériel, habillement, couchage, casernement.

Le volume des crédits est sensiblement égal à celui de l'an dernier. Poursuite des programmes de renouvellement de matériel en cours.

### 3° Matériel de série de l'Aéronavale.

Les crédits de ce chapitre sont répartis entre la fabrication de matériel aérien et l'achat de rechanges :

	A. P. (millions).	C. P. (millions).
Fabrications .....	518,6	220,1
Rechanges .....	261,4	221,1
	780	441,2

Les fabrications comprennent principalement :

- la modernisation du Breguet-Atlantic ;
- l'hélicoptère WG-13 (Lynx) destiné aux frégates et aux corvettes : les prototypes ont volé et des modifications ont été demandées. La série n'a encore donné lieu à aucun engagement. Le lancement de la phase industrialisation est attendu en 1973. On pourrait alors lancer les premières commandes fermes ;

- avion d'assaut embarqué : il s'agit de remplacer les Eten-dard des porte-avions. En principe, ce devait être la version Marine du Jaguar : comme elle n'a pas donné entière satisfaction, aucune commande n'a été passée et la décision du choix de l'appareil futur a été reportée à 1973.

Par rapport à la loi-programme, on note un écart de 46 millions de francs au profit de ce chapitre, concernant principalement le lancement éventuel du nouvel avion d'assaut embarqué.

### 3° Transmissions : équipement.

L'équipement intéresse les travaux des stations à terre, ainsi que l'ensemble des matériels électroniques de télécommunications, de détection et d'informatique.

### 4° Constructions neuves de la flotte.

Elles constituent le chapitre essentiel du titre V, Marine : la diminution du volume des autorisations de programme indique que les opérations nouvelles sont moins importantes que la poursuite des travaux déjà décidés. Mais le rythme de consommation des crédits de paiement semble régulier.

Les crédits de ce chapitre alimentent trois groupes de programmes différents : la composante Marine de la Force nucléaire stratégique, appelée cette année « Force océanique stratégique », la construction de bâtiments à propulsion classique et les grosses refontes de navires en service :

a) La Force océanique stratégique : elle absorbe à elle seule 42 % des autorisations de programme et 21 % en crédits de paiements du chapitre. Elle comprend :

- la construction des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins : le premier, *le Redoutable*, est entré en service en fin 1971 ; le second, *le Terrible*, termine ses essais officiels ; *le Foudroyant* a été mis à flot en décembre 1971 ; *l'Indomptable* est en cours de construction et, pour le cinquième, *le Tonnant*, on en est à l'approvisionnement du matériel ;
- l'environnement de la F. O. S., c'est-à-dire la construction du port de l'île Longue, maintenant achevé et en service, et où seuls quelques travaux de finition restent à faire, la pyrotechnie de Guenvenez en cours de réalisation, ainsi que le bassin 10 de l'arsenal de Brest destiné aux grands carénages périodiques des S. N. L. E.

Les 28 milliards de francs demandés en sus de la loi-programme correspondent sensiblement à l'évolution des conditions économiques.

b) Constructions neuves pour la flotte :

- la corvette *Aconit* achève ses essais et doit être admise au service actif en mars 1973 ;
- les trois frégates F 67 sont en cours de construction : la première, *Tourville*, doit être présentée aux essais officiels en janvier 1973 ; la seconde, *Duguay-Trouin*, sera mise à flot en mai 1973, et la troisième est en construction, son achèvement est prévu pour juin 1975 ;
- la première corvette C 70.1 sera mise en chantier au début de 1973 ;
- les cinq chasseurs de mines type *Circé* sont achevés et les deux premiers ont été admis au service actif en 1972 ;
- les avisos 1 à 8 sont en cours de construction et les trois suivants seront commencés dans le courant de l'année 1973 : on a procédé à des études de commandes groupées qui doivent permettre d'obtenir de meilleurs prix ;

— les sous-marins Diesel 1 à 4 de 1.200 tonnes ont fait également l'objet de commandes d'approvisionnement groupées. Le dernier sera mis en chantier en 1973.

c) Grosses refontes : celle du *Colbert* est achevée et les essais de ce bâtiment sont en cours. La modernisation des sous-marins classiques, type *Daphné*, commencée en 1971, se poursuit ; de même celle de quatre escorteurs d'escadre munis du système d'armes *Tartar*. Des crédits sont, en outre, prévus pour exécuter des modifications sur les porte-avions en fonction du nouvel avion d'assaut embarqué qui sera choisi : *Jaguar* Marine ou autre.

Par rapport à la loi-programme, ce chapitre, en dehors de ce qui concerne la F. O. S., reçoit 8,3 millions de francs de moins que l'échéancier 1973. Ceci résulte de nombreuses opérations en plus et en moins dont la principale intéresse les bâtiments de surface :

— 113 millions de francs pour l'ensemble : certains programmes subissent des retards permettant d'utiliser les A. P. de façon profitable :

- 48 pour la frégate *F 67* n° 3 ;
- 157 pour la corvette *C 70* n° 1 ;
- + 23,6 pour la frégate *Duguay-Trouin* ;
- + 59 pour le programme avisos ;
- + 23,1 millions de francs pour les sous-marins classiques, pour faire face à la hausse des prix.

### 5° Munitions et engins.

Les crédits correspondent à la constitution et à l'entretien du stock des munitions et des engins au niveau prévu par l'état-major.

Pour les munitions classiques, les stocks actuels varient, suivant les munitions, de 85 à 100 % du niveau prévu.

Pour les missiles :

- le nombre de *Tartar* existants correspond à 100 % des besoins ; le remplacement des missiles consommés en exercice est prévu ;
- les *Masurca* sont à 30 % seulement, mais on compte atteindre 75 % en 1975 ;
- le missile MM 38 (*Exocet*) n'a encore donné lieu à aucune commande, les premières correspondront au stock des premiers bâtiments à être armés de ce type de munition : le *Tourville* et le *Duperré*.

Pour les torpilles, le stock est à 90 % du niveau prévu, mais le remplacement par des types plus modernes est en cours et se poursuivra pendant les années à venir.

Pour l'aéronavale : seuls les stocks de torpilles et grenades A. S. M. sont réalisés à 100 %.

Le missile *Magic* fera l'objet de commandes fermes en 1973 : en principe, les besoins exprimés par l'Aéronautique navale s'élèvent à 300 missiles.

Par rapport à la loi-programme, un supplément de 61 millions de francs est demandé, au profit notamment des fabrications des missiles *Masurca*, *Tartar*, *MM 38* et des torpilles.

### 6° Equipement militaire.

Ce chapitre rassemble un ensemble de travaux et d'achat de gros équipements destinés à certains services à terre : écoles d'armes, stations radio, champs de lancement de torpilles ou d'engins, etc., ainsi que l'équipement en matériel du service océanographique et hydrographique.

Il reçoit 12 millions de francs de plus que dans la loi-programme, pour couvrir les hausses économiques.

### 7° Infrastructure.

Quatre chapitres détaillent les travaux immobiliers intéressant la direction du commissariat, les bases de l'aéronautique navale et l'ensemble des ports. Les principales opérations sont les suivantes :

- construction du centre d'instruction naval de Querqueville, près de Cherbourg ;
- rénovation du centre de formation maritime d'Hourtin ;
- reconstruction du quai d'honneur à Toulon ;
- réalisation d'une base-vie à Toulon (casernement, cuisines, réfectoires, foyers) ;
- modernisation du groupe des écoles de mécaniciens à Saint-Mandrier.

L'ensemble des quatre chapitres d'infrastructure reçoit 33 millions de francs de plus que dans la loi-programme, principalement pour la couverture des hausses de prix et la reconstruction non prévue d'un appontement à Diégo-Suarez.

## CONCLUSIONS

Le projet de budget de la Défense nationale pour 1973, malgré les quelques distorsions que nous avons signalées précédemment, donne satisfaction à votre Commission des Finances qui se plaît à reconnaître que les dotations prévues permettent généralement de faire face aux dépenses du 3<sup>e</sup> Plan à long terme et marquent notamment un net effort en vue d'améliorer les conditions d'exécution du service national. Votre Commission constate également que la part de ce budget par rapport au produit national brut pour 1973 traduit une légère remontée et atteint ainsi un niveau d'où il semble hasardeux, compte tenu de l'augmentation des frais de matériel, des soldes et indemnités, de descendre, sous peine de mettre en cause les éléments essentiels de notre politique de défense.

Au demeurant, si au-delà de difficultés dues à de nombreuses rubriques peu homogènes, on essaie — après correction pour obtenir des éléments de comparaison acceptables — de rapprocher l'effort budgétaire de défense consenti soit par le Royaume-Uni, qui a des effectifs militaires et civils au titre des armées à peu près égaux aux nôtres, soit par la République fédérale d'Allemagne qui, quant à elle, entretient des personnels en nombre inférieur de plus du quart aux nôtres, on observe que le budget militaire de ces pays représente respectivement 17,8 % et 21,5 % du budget général contre 17,2 % chez nous.

Cette constatation ne signifie pas pour autant qu'il faille tenter de rechercher une progression plus importante de notre budget militaire au cours des prochaines années ; elle a seulement le mérite de montrer que notre pays, avec des crédits militaires, somme toute, supportables pour son économie, peut disposer aujourd'hui de forces nucléaires stratégiques non négligeables, de forces de manœuvre bien dotées de matériel, d'éléments d'intervention extérieure bien entraînés mais aussi de matériels d'armement dont la réputation — comme en témoignent nos exportations dans ce domaine — n'est plus à faire.

Etant donné l'effort budgétaire consenti pour 1973 en faveur de la Défense nationale, le problème essentiel qui se pose aujourd'hui dans ce domaine est, selon nous, moins celui des moyens

que celui de l'utilisation de ceux-ci. Loin de nous l'idée que l'on puisse partager avec d'autres pays le contrôle de la force nucléaire stratégique qui constitue un élément essentiel de la souveraineté nationale et qui doit, pour ce motif, relever des prérogatives du Chef de l'Etat.

Cependant si l'utilisation de l'arme atomique ne peut être que nationale, nous ne saurions agir isolément, et il nous appartient, à tout moment, de rechercher la meilleure adaptation de notre politique de défense en fonction de l'environnement européen d'abord, occidental aussi. Une mutation politique essentielle s'est produite au cours des derniers mois et tout laisse à penser que la direction ainsi choisie — à savoir celle des entretiens directs entre les Etats-Unis et l'U. R. S. S., sans participation des membres de l'O. T. A. N. ou d'un quelconque pays européen — sera maintenue dans les mois à venir. Ce n'est pas, dans le cadre de ce rapport, qu'il convient d'en chercher les causes et d'en supputer les conséquences sur le plan de la politique des relations extérieures et commerciales ; mais, s'agissant de la défense, le désengagement des troupes américaines en Europe pourrait s'accroître.

Dans ce contexte international, c'est au sein de la Communauté économique européenne élargie qu'il faut rechercher les éléments de substitution, notamment par une coordination étroite des politiques militaires. Au dilemme du « tout ou rien » qui s'est posé à notre pays lorsqu'il s'est interrogé sur l'opportunité de disposer d'un arsenal nucléaire de dissuasion, ne devrait pas succéder aujourd'hui le dilemme de la solitude ou de la coordination. En fait, la couverture indirecte par la menace de représailles nucléaires doit être complétée par une couverture directe de forces non nucléaires renforcées au besoin d'armes nucléaires : c'est au plan de la couverture directe que la coordination communautaire doit jouer, comme elle doit être particulièrement sensible dans le domaine des armements et munitions afin que l'efficacité recherchée et, à travers elle, l'utilisation la plus judicieuse possible des crédits budgétaires, puisse l'emporter sur l'effort solitaire trop souvent marqué au cours d'un vain perfectionnisme.

\*  
\* \*

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'approbation du Sénat le projet de budget de la Défense nationale pour 1973.



## DISPOSITIONS SPECIALES

### *Article 26.*

#### **Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services militaires.**

**Texte.** — Il est ouvert au Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale, pour 1973, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 20.369.000.000 F et à 4.828.074.000 F, applicables au titre V « Equipement ».

*Commentaire.* — Cet article récapitule les crédits afférents aux mesures nouvelles pour les dépenses en capital des services militaires.

### *Article 26 bis.*

**Texte.** — Le Gouvernement déposera chaque année sur les bureaux du Parlement, au début de la première session ordinaire, le compte rendu de l'exécution de la loi de programme prévu par l'article 3 de la loi n° 70-1058 du 19 novembre 1970 relative aux équipements militaires pour la période 1971-1975.

*Commentaire.* — La loi-programme du 19 novembre 1970 prévoyait le dépôt de ce rapport à la fin de la première session ordinaire ; il est bien certain qu'il y a tout intérêt à ce qu'il soit déposé au début de cette session, de manière à ce que le Parlement puisse en disposer au moment de la discussion et du vote concernant les budgets militaires.